

## Séance du 3 décembre 2020

~~~~~

L'an deux mil vingt, le cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S. VERNEAU F. Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. GUESDON S. DUVAL J.

Mme Julie DUVAL est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du cinq novembre deux mil dix-vingt. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### I - FINANCES COMMUNALES

#### **1) Participation aux frais de fonctionnement du RPI Esves & Manse pour l'année scolaire 2019/2020**

Monsieur le Maire souligne que la commission RPI Esves & Manse s'est réunie le jeudi 19 novembre 2020. Il présente le tableau des charges de fonctionnement de l'année scolaire 2019/2020 et la répartition entre les trois communes du RPI. Ces tableaux ont été validés par la commission du RPI Esves & Manse. Le coût total s'élève à 171 217,84 €. Une dépense en hausse de 9 005,51 € par rapport à l'année 2018/2019.

Après l'exposé de Monsieur le Maire présentant les dépenses de fonctionnement du RPI Sepmes-Draché-Marcé, il apparaît que la commune de Draché doit reverser la somme de 21 699,78 € aux communes du RPI Esves et Manse. Le Conseil Municipal, **DONNE** son accord et **DÉCIDE** de répartir la somme de 21 699,78 € en allouant les participations suivantes :

- 2 330,70 € à la commune de SEPMEs,
- 19 369,08 € à commune de MARCÉ-SUR-ESVES.

#### **2) Demande du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) au titre de l'enveloppe « socle » auprès du Conseil Départemental pour l'installation d'un système de chauffage et du traitement des remontées capillaires de l'église**

Considérant qu'actuellement l'église est chauffée par des radiants à gaz sur pieds devenus obsolètes et qu'il n'est plus possible de les utiliser,

Considérant également que les remontées capillaires deviennent de plus en plus importantes et nuisent à la salubrité de l'édifice,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre la restauration de ce monument,

Considérant que ces travaux de réfection et de préservation peuvent être subventionnés auprès du Conseil Départemental,

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement et de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** l'installation d'un système de chauffage par la pose d'un lustre au milieu de la Nef et de 9 panneaux radiants répartis aux endroits suivants : l'Autel, la chorale et une première moitié de la Nef, et le traitement des remontées capillaires pour un montant global de 21 845,25 € HT soit 26 214,30 € TTC , **APPROUVE** le plan de financement tel que figurant ci-dessous et **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 10 291,00 € pour effectuer l'installation du système de chauffage et du traitement des remontées capillaires de l'église.

|                                | Taux en %  | Montant en € HT  |
|--------------------------------|------------|------------------|
| - Conseil Départemental : FDSR | 47,10      | 10 291,00        |
| - Fonds propres                | 52,89      | 11 554,25        |
| <b>Total</b>                   | <b>100</b> | <b>21 845,25</b> |

### III - AFFAIRES SCOLAIRES

#### **• Rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4 jours et maintien des horaires des transports scolaires qui en découlent**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** le renouvellement de la dérogation pour le maintien de la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2021.

## **IV - URBANISME**

### **• Droit de préemption simple pour la parcelle cadastrée C N°82 sise Pièce de la Fontaine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C N°82, sise Pièce de la Fontaine, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **• Bilan du conseil d'école**

Monsieur le Maire indique aux élus que cette année, il y a 139 élèves au sein du RPI Esves & Manse comme suit : Draché : 51 élèves, Sepmes : 42 élèves et Marcé/Esves 46 élèves.

Dans le cadre de la gestion sanitaire de la COVID-19, Monsieur le Maire informe les élus que les cours en classe sont dispensés aux horaires habituels et que les entrées et sorties sont décalées afin de limiter le brassage des élèves ainsi que la mise en place des horaires de récréations décalés entre les deux classes. Après les vacances de la Toussaint, la restauration est organisée en deux services.

## **ACTION SOCIALE**

### **• Cadeau de Noël**

Le repas des aînés n'ayant pas eu lieu en raison du contexte sanitaire, sur proposition du bureau municipal et après avis favorable de la commission « action sociale », il a été décidé d'offrir un mug décoré du logo de Draché et un sachet de chocolat de la boulangerie-pâtisserie locale. Ce cadeau sera distribué par les élus aux 125 personnes âgées de 65 ans et plus. Monsieur le Maire indique que la distribution devra avoir lieu entre le 26 et le 30 décembre 2020.

Aussi, Monsieur le Maire informe les élus que contrairement aux autres années, les pompiers de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES ne feront pas la distribution physique de leur calendrier auprès des administrés mais ils le déposeront dans les boîtes aux lettres.

## **VOIRIE**

### **1) Aménagement des trottoirs rue Jean Michau**

Monsieur le Maire indique aux élus que grâce à une météo très favorable, les travaux d'aménagement des trottoirs rue Jean Michau qui ont débuté le jeudi 5 novembre, avancent bien. Aucun problème particulier à signaler avec les riverains.

### **2) Élagage**

La société SNC PREVOST réalise actuellement les travaux de broyage et d'élagage en bordure des chemins ruraux et voies communales.

### **3) Fournitures de voirie**

Monsieur François-Xavier BRION indique aux élus qu'à l'occasion d'une promotion de fin d'année, la commune a fait l'acquisition d'un lot de 25 barrières de circulation et de quatre coussins berlinois. Deux coussins berlinois seront installés entre la Naudaie et la Rérais, à proximité du lieudit les Tagaults. La signalisation routière nécessaire est à prévoir pour leur mise en place.

## **BÂTIMENTS PUBLICS**

### **1) Mise en conformité des installations électriques des bâtiments publics**

Monsieur le Maire indique aux élus que la société BOURNAN ELEC a déjà réalisé une partie des travaux de mise en conformité des installations électriques des bâtiments suivants : salle socioculturelle, cantine, gymnase, mairie. Reste l'atelier communal, l'école et le bar-restaurant.

## **ENVIRONNEMENT**

### **1) Cache-containers**

Monsieur le Maire indique aux élus que les cache-containers ont été installés rue de Beauvais, près de l'atelier municipal. Une note supplémentaire apportée à l'embellissement de notre centre-bourg.

### **2) Déchets sauvages**

Monsieur le Maire remercie les élus et les agents pour le nettoyage des dépôts sauvages, principalement sur les allées boisées en bordure de la RD 910. Cela représentait environ 20 m3 de déchets. Des panneaux de prévention et d'avertissement seront affichés.

## **CIMETIÈRE**

### **• Travaux envisagés**

Après rencontre d'un groupe de travail avec M Jean-Philippe JAHAN, jardinier-paysagiste, le samedi 21 novembre 2020, une série de travaux est envisagée :

- supprimer le thuya de Chine à l'entrée,
- tailler et remodeler le second thuya de Chine au fond du cimetière,
- démolir la cabane au fond du cimetière,
- créer un massif fleuri dans l'allée à gauche,
- redessiner et embellir le Jardin du Souvenir,
- faire des plantations basses près du Jardin du Souvenir et du columbarium,
- peindre deux largeurs de plaques du mur pour apposer les noms des défunts dont les cendres sont épandues au Jardin du Souvenir.

## **POPULATION**

### **1) Recensement de la population**

Pour des raisons de sécurité sanitaire, l'INSEE, en liaison avec les associations d'élus, a décidé de reporter d'un an le recensement, prévu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

### **2) Test COVID-19**

Monsieur le Maire informe qu'un test PCR gratuit pour tous les habitants de la commune sera mis en place pour le vendredi 11 décembre de 16h à 19h.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 7 janvier 2021 à 20h00.

La séance est levée à 20h10.